

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

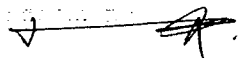
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Arthur Belleflamme 28.01.98
 Date et signature : (2)



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Travail d'équipe : participation et gestion

CODE (3)	71821903251
----------	-------------

code des demandes
de formation : 702

- 3. Finalités de l'unité de formation reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation

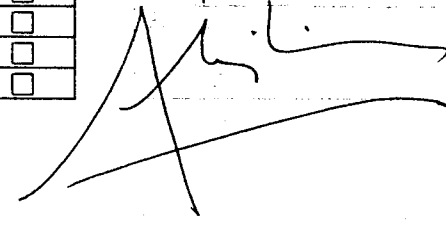
- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

14/01/98

Signature du Président du Conseil supérieur :



- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

718219032S1

Code du Niveau
de formation : 702

11. Horaire minimum de l'unité de formation

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Méthodologie spéciale : travail de groupe	CT	F	16
Méthodologie spéciale : gestion d'équipe de travail	CT	F	16
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

meurt
20.11.97

[Signature]
M. Lévesque

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 06 MAI 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, en tenant compte des facteurs personnels et fonctionnels ainsi que de la culture de l'organisation dans laquelle il est inséré :

- de participer de manière adéquate au travail d'une équipe de professionnels;
- de contribuer, dans le cadre de sa fonction, à la gestion d'un groupe restreint de collaborateurs.

Capacités préalables requises

L'apprenant prouvera qu'il est capable de réaliser une synthèse écrite et/ou orale de ses activités professionnelles en identifiant de manière raisonnée au moins trois questions relatives aux relations humaines au sein de groupes de professionnels.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Stage: **P**ost-graduat d'assistant(e) de direction"

Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser **16** étudiants par groupe.

Programme des cours

L'étudiant sera capable :

Dans le cadre du cours « Méthodologie spéciale : travail de groupe », l'étudiant sera capable, à partir de situations concrètes :

- de présenter de manière critique les éléments constitutifs d'un groupe de travail;
- d'être attentif aux principaux phénomènes de la dynamique de groupe;
- de resituer le travail de groupe dans un environnement professionnel global;
- de clarifier son rôle et sa contribution à la vie de groupe, d'en vérifier les effets auprès des autres membres du groupe;
- de se fixer des objectifs adaptés de progression dans le domaine de sa contribution au travail de groupe.

Dans le cadre du cours « Méthodologie spéciale : gestion d'équipe de travail, l'étudiant sera capable

- de réguler les relations dans un travail de groupe en tenant compte de la dynamique du groupe et des dimensions personnelles et fonctionnelles;
- d'utiliser des techniques valorisant la participation des collaborateurs aux objectifs communs;
- d'appliquer les principes de base de la délégation et de la gestion des conflits;
- d'assurer un rôle de relais d'information entre son équipe et les autres équipes, services ou départements existant dans le cadre de l'entreprise ou de l'organisation;
- de présenter de manière critique les principes fondamentaux qui sous-tendent actuellement la gestion du personnel;
- de situer la participation (critères, limites, ...) de l'assistant(e) de direction aux procédures de recrutement, de mise au point et d'évaluation du personnel placé sous sa responsabilité en tenant compte des dispositifs généraux en vigueur dans son organisation.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant réalisera un travail traitant une question relative au travail d'équipe qui se pose dans un contexte professionnel particulier.

Ce travail contiendra une description du contexte organisationnel, la définition d'un problème, une référence à deux notions au moins de psychologie et de sociologie des organisations vues aux cours ainsi que les solutions pratiques envisagées pour rencontrer le problème dans le contexte décrit.

Le degré de maîtrise sera fonction de la qualité de l'expression orale ou écrite du travail, de la pertinence et de la précision des informations sélectionnées. Il tiendra, en outre, compte de la praticabilité de la(les) solution(s) proposée(s) par l'étudiant en référence aux capacités personnelles mises en évidence au cours de la formation.

Chargé(s) de cours

Enseignant ou expert.

L'expert possédera une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans le domaine du travail d'équipe.